RÉSUMÉ DE DÉCISION D'INTÉGRITÉ

Entreprise	9551-2869 Québec inc.
Secteur d'activité	Travaux d'excavation, de nivellement et de déneigement, et services de transport
Date de la décision	5 octobre 2026
Nature de la décision	Inscription au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)

L'Autorité des marchés publics (AMP) a mené un examen d'intégrité auprès de l'entreprise 9551-2869 Québec inc. Au terme de cet examen, l'AMP conclut que l'entreprise ne satisfait pas aux exigences d'intégrité auxquelles la population est en droit de s'attendre.

MOTIF RETENU :

- 9551-2869 Québec inc. constitue la continuité de l'entreprise 9185-1444 Québec inc., elle-même déjà exclue des marchés publics et inscrite au RENA le 30 septembre 2025.

EN CONCLUSION, L'AMP :

- **CONCLUT** que 9551-2869 Québec inc. ne satisfait pas aux exigences d'intégrité requises en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*.
- **INSCRIT** 9551-2869 Québec inc. au RENA pour une période de cinq ans, soit du 5 octobre 2026 au 4 octobre 2031.
- **INFORME** 9551-2869 Québec inc. que, considérant cette inscription, elle sera inadmissible aux contrats publics pour une durée identique. L'entreprise ne pourra donc pas présenter de soumission pour la conclusion d'un contrat public, ni conclure un tel contrat ou un sous-contrat public, et ce, sans égard aux seuils déterminés par le gouvernement.